Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210927-CC_2021_187-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

DELIBERATION
CC_2021_187

OBJET :

ENVIRONNEMENT

Atlas de la biodiversité

Convention Conservatoire botanique de Bailleul

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 43

Suppléants présents : 0

Procurations : 7

Nombre de votants : 50

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le 27 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation du 20 septembre 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1ère Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2ème Vice-Président
Michel DUPONT, 3ème Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4ème Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5ème Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6ème Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7ème Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8ème Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9ème Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10ème Vice-Président
Bernadette SION, 11ème Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12ème Vice-Président

Didier DALLOY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Didier WIBAUX, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE,

Ont donné pouvoir :

Odile RIGA, procuration à Sylvain CLEMENT
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Thierry DEPOORTERE, procuration à Alain BOS
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Emmanuelle RAMBAUT, procuration à Bruno RUSINEK
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Guy SCHRYVE, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210927-CC_2021_187-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 septembre 2021

Délibération CC_2021_187

COMMISSION 5

ENVIRONNEMENT

Atlas de la Biodiversité (Inter)Communale 2021

Signature d'une convention avec le Conservatoire National Botanique de BAILLEUL

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération CC_2020_153 du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2020 validant le projet d'atlas de la biodiversité communale et le partenariat avec des associations locales,

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT (CCPC) exerce la compétence Environnement dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement,

Vu la candidature de la PEVELE CAREMBAULT à l'appel à projets « Atlas de la Biodiversité Communale 2021 France Relance » publié le 15 janvier 2021,

Vu la décision d'octroi d'aide de l'Office National de la biodiversité n°2021-DG-14 du 21 mai 2021,

Vu l'article R2122-3 du Code de la commande publique, et la possibilité pour un acheteur public de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque des services ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé, cela pour des raisons techniques,

Vu le projet de convention avec le Conservatoire National botanique de BAILLEUL

Ouï l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 50 VOTANTS)

- ***D'autoriser son Président à signer la convention avec le Conservatoire National Botanique de BAILLEUL, ainsi que tout document afférant à ce dossier, afin d'accompagner la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT dans la mise en œuvre de l'atlas de la Biodiversité (intercommunale.***
- ***De verser la somme de 54 786 € au conservatoire national Botanique de BAILLEUL en contrepartie de la réalisation des actions figurant dans la convention.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président

Luc FOUTRY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT